

Contrat de mariage signé par le Roi *Pierre Bardin*

Pour répondre à la question 97-187 posée par François Macé de Lépinay, point n'était besoin d'avoir recours à un notaire demeurant à Versailles pour que le Roi apposât son paraphe au bas d'un contrat de mariage. C'était un honneur qu'il accordait à ceux qui servaient la monarchie depuis longtemps ou que leurs services rapprochaient du trône, tel l'époux, Mre Prosper RASTEL de ROCHEBLAVE. C'est le notaire parisien Me CAIEZ qui se rend à Versailles, le 16 février 1777 pour faire signer le Roi et la famille royale. Il était d'usage de ne pas signer sur la même feuille qu'eux et c'est les 17 et 18 février que signent les autres parties, au domicile de l'épouse, rue des Deux écus, paroisse Saint-Eustache.

Avant de voir quels furent les signataires de ce contrat, arrêtons-nous un instant sur la famille du marié. Originaire du Dauphiné depuis au moins l'an 1280, elle fut citée en exemple par le roi Louis XV pour le nombre de ceux qui servirent la royauté, notamment les parents de notre marié, Jean Joseph RASTEL de ROCHEBLAVE et Elisabeth DILLON. Leur hymen fut fécond car, de 1720, date de leur mariage, à 1743, ils eurent 23 enfants. On ne peut s'empêcher de penser à la Princesse Palatine qui se plaignait en disant "Toujours coucher, toujours accoucher". Sur ces 23 enfants, 14 servirent comme militaires et moururent, à quelques exceptions près, au service, en Europe, au Canada, aux Indes, en Louisiane, au Sénégal ou à Saint-Domingue. Un fut ecclésiastique, chanoine à Vienne; deux filles furent reçues à Saint-Cyr, une entra aux Ursulines de Gap. Cinq autres enfants moururent, soit à la naissance, soit en bas âge. Tous étaient nés à Savournon, diocèse de Gap.

Citons : Pierre Louis, né le 13 octobre 1729; enseigne des troupes à pied de la marine au Canada, il épouse à Montréal, le 21 août 1760, Marie REGUARDE DU PLESSIS de MORAMPON. Au moins deux enfants, Marie Geneviève, née à Montréal le 21 août 1761, et Alexandre, né à Gorée le 13 octobre 1769. Peut-être son épouse y décède-t-elle car, devenu veuf, il se remarie au Cap Tiburon (St-Domingue), le 20 février 1776, avec Marie Louise MALLET. Il décédera à St-Louis du Sud le 15 octobre 1779.

Son frère Prosper, celui qui nous intéresse, avait acquis le charge de gouverneur des pages de la Grande Ecurie, ce qui n'arrangeait pas les finances. Au-delà d'une certaine inclination, il n'est pas interdit d'imaginer que les deux habitations sucreries de son épouse, dame Marie Aimée LALLEMAND veuve sans enfants de Messire Pierre Antoine Alexandre

DELAYE, lui permettaient d'envisager des revenus financiers substantiels. C'est peut-être la raison pour laquelle il quittera le service pour aller gérer l'habitation du Quartier Morin, où il décédera le 24 février 1787. Il avait 46 ans. S'il est vrai que les revenus de ces habitations étaient estimés à plus de 750.000 livres, les dettes s'élevaient à plus de 300.000 livres.

Les demandes de surséance ne calmaient évidemment pas les créanciers et si, en 1829, il y avait peut-être des héritiers, ils durent se retirer, les ayants-droits à l'indemnisation étant Pierre Marcel de ROGERY, Léonore Louise Thérèse de BILLEHEUST veuve d'Hervé de MARIOUGE baron de MONTBRAY, Pierre François CARBONNET, Marie Madeleine BROCARD veuve du sieur CHEVALIER dit LAVIT, tous créanciers, qui reçurent 29.900 francs pour une sucrerie dite Lallemand-Delays-Rocheblave située au Quartier Morin.

Marie Aimée LALLEMAND était décédée à Paris, 320 rue de Grenelle, le 23 janvier 1801. Les héritiers étaient Antoine Jean Noël LALLEMANT, secrétaire de la Marine, et Rose LALLEMANT épouse MACÉ de LÉPINAY, ses frère et soeur. L'inventaire après décès, dressé par le notaire Demautor, montre un environnement et un train de vie plus que modeste. Les papiers qui eussent pu nous intéresser furent classés "à la demande des parties".

Les dossiers de la série E concernant Prosper RASTEL de ROCHEBLAVE, LALLEMANT, DELAYE (ou de LAYE) sont maintenant à Aix, aux Archives d'Outre-Mer. Ils nous permettraient de mieux cerner la façon dont on acquerrait, en s'endettant, tel type d'habitation, pensant en tirer de rapides profits. Ce ne fut malheureusement pas toujours le cas.

Outre "Sa Majesté et la famille royale, au château de Versailles", les parents et amis qui signèrent "en leurs hôtels et demeures" furent au nombre de trente-neuf, parmi lesquels nous relevons, après plusieurs princes, princesses, comtes, marquis, des créoles ou propriétaires d'habitations. Citons par exemple M. Dillon de Martinville; M. Arthur comte de Dillon, colonel du régiment de son nom; M. Lastaste (sic) Behotte; M. Desarnauds de Rocheblave, oncle du futur; M. Behotte; M. Chabanon de Maugris; M. O Thiel Behotte, etc.
Minutier central, Me Caiez, LXXVII/387

[Les signatures](#) (198 Ko)

[Page suivante](#)
[Retour au sommaire](#)